

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	25
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	28/08/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, M. François FAVRE, Mmes Renée RICHARD, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, M. Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, M. Tommaso MENNILLO, M. Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Gabrielle FRAISSARD, conseillers Municipaux.

POUVOIRS : - M. Claude LEPERS à Mme Hélène ANSELME

ABSENTS : - M. Anthony SCIASCIA, Mme Mathilde FAVRE, Mme Elisa CHEVREUX

Mme Alexandra DALLIÈRE est élue secrétaire de séance.

DCM20260903-03

OBJET : EXERCICE DES MANDATS SPECIAUX (5.6) – Autorisation au Maire et à des conseillers municipaux de se rendre au congrès des maires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2123-18 du CGCT relatif aux mandats spéciaux des élus ;

CONSIDERANT l'invitation à destination des élus à se rendre au Congrès annuel des Maires,

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ

DCM20260903-03

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Monsieur David EXCOFFIER, Madame Hélène ANSELME, Monsieur Emmanuel SOGNO, Madame Elisabeth DEAL, Monsieur Sébastien BURETTE, Madame Alexandra DALLIERE, Monsieur Jean-Pierre MORETTI, Monsieur Olivier JOLY, Monsieur Tommaso MENNILO, à se rendre au Congrès annuel des Maires ;
- **PRECISE** que les dépenses de transport ferroviaire aller et retour en 2d classe et d'hébergement de la nuit du 25 au 26 novembre 2026 sont prises en charge par la mairie de Valleiry et sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN

